

La Minerve



Le Minervois

Bulletin municipal MARS 2026

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0

Téléphone : 819 681-3380 • Télécopieur : 819 274-2031

www.municipalite.laminerve.qc.ca • Courriel : info@municipalite.laminerve.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Le Festival des Sucres

DE LA MINERVE

17 et 18 AVRIL

Voir les détails
en page 7



CONGÉ DE PÂQUES

Veuillez noter que les bureaux municipaux seront fermés pour le congé de Pâques,
les vendredi 3 avril et lundi 6 avril 2026.

Pour toute urgence municipale, vous devrez composer le 911.

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux au long sont affichés sur notre site Internet, sous l'onglet "Administration", dès qu'ils sont approuvés par les élus, soit à la séance ordinaire subséquente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026

Administration

Les membres du conseil municipal ont approuvé la liste des dons aux organismes pour 2026 comme suit :

	MONTANT OCTROYÉ POUR 2026
► Maison des jeunes de La Minerve.....	2 500 \$
► Les Joyeux Minervois.....	1 000 \$
► Les Maraudeurs inc.	2 500 \$
► Club Quad Iroquois.....	2 500 \$
► Coalition Minerve.....	350 \$
► Comité des citoyens du lac Castor.....	4 500 \$
► Plein Air Aventure La Minerve (PAALM).....	3 500 \$
► Club de scrabble Mine de Rien.....	600 \$
► Les Nostalgiques.....	500 \$
► Paniers de Noël	2 000 \$
► Palliaccio.....	1 000 \$
► Comptoir d'Entraide de Labelle.....	5 000 \$
► L'Ombre-Elle.....	1 500 \$
► Prévoyance envers les aînés	300 \$
► Centre d'action bénévole Laurentides.....	200 \$
► Fondation Santé de La Rouge	1 507 \$
► Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut.....	1 666 \$
► Habillons un enfant.....	1 500 \$
► École des Grands.....	1 000 \$
► École La Relève.....	420 \$
► Autres dons (divers)	1 580 \$
TOTAL	35 623 \$

Les règlements ci-après, ont été adoptés et peuvent être consultés sur notre site Internet, sous l'onglet « Administration », section « Règlements municipaux » :

- Règlement numéro 2026-758 portant sur la tarification pour le service de la collecte des matières résiduelles;
- Règlement numéro 2026-759 concernant l'imposition d'un permis de séjour et d'une compensation pour les roulottes;
- Règlement numéro 2026-760 relatif à la taxe environnementale;
- Règlement numéro 2026-762 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations.

Il a été convenu d'autoriser la direction générale à émettre des avis d'augmentation de l'ordre de 3,1 %, tel qu'établi par le Tribunal administratif du logement, pour chacun des logements dans le bâtiment de la bibliothèque.

Les membres du conseil municipal ont autorisé la vente du lot numéro 5365036 en faveur de Marc Brun, propriétaire contigu, afin de sécuriser son accès au chemin de La Minerve, et ce, au coût de 4 000 \$, plus les taxes applicables, et conditionnellement à l'établissement d'une servitude de passage et d'entretien.

Il a été convenu d'autoriser la radiation des mauvaises créances 2022, lesquelles totalisent une somme de 9 317,94 \$.

Sécurité publique

Il a été convenu de majorer l'échelle salariale des premiers répondants, de 2,75% pour l'année 2026.

Travaux publics

Monsieur Judd Marier a été embauché au poste régulier de chauffeur.

Hygiène du milieu

Il a été convenu de participer au programme de soutien technique des lacs de Bleu Laurentides pour l'été 2026, pour une durée de 12 semaines, pour un montant de 21 352 \$, plus les taxes applicables.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Les membres du conseil municipal ont appuyé la demande de Jacques Gévy et Julie Lacasse pour le renouvellement de l'autorisation d'exploitation d'une carrière-sablière.

Loisirs

Il a été convenu d'octroyer un contrat à Pavage Mont-Tremblant Inc., pour le resurfaçage du terrain de pickleball, et ce, pour un coût n'excédant pas 30 000 \$, plus les taxes applicables.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2026

Il a été convenu d'autoriser le dépôt et la présentation du projet de mise à niveau, de développement et de prolongement du Sentier national de la Route des Zingues (secteur La Minerve) afin de pouvoir le relier au Sentier national l'Héritage (secteur Labelle), auprès du ministère de l'Éducation, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement du Sentier national du Québec. La Municipalité payera sa part des dépenses admissibles dans ce projet ainsi que les coûts d'exploitation continue.

Les membres du conseil municipal ont appuyé le projet déposé par BMR La Minerve dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet Commerces de proximité, par le biais d'une lettre d'appui.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2026

Administration

Les membres du conseil municipal ont autorisé le déplacement du congé férié de la fête du Canada, au lundi 29 juin 2026.

Il a été convenu d'autoriser la direction générale à libérer les affectations suivantes au surplus :

30 000 \$	Parcs et terrains de jeux
10 \$	Voirie
50 016,69 \$	Changements climatiques
103 706,41 \$	Infrastructures

Il a également été convenu d'annuler la résolution numéro 2025.01.017 qui prévoyait une affectation du fonds de roulement pour un montant de 236 757,50 \$, pour la participation au Programme Rénovation Québec du programme AccèsLogis Québec, qui n'est plus nécessaire.

Les membres du conseil municipal ont approuvé la liste ci-après des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes, le 4 juin prochain :

Matricule	Lot rénové	Emplacement
8926-61-4400	5070377	Chemin Preston
8926-71-1380	5070383	Chemin Preston
8926-62-4260	5070411	Chemin Preston
8926-31-6354	5070426	Chemin Casavant
8925-17-6390	5070427	Chemin Casavant
8925-28-0277	5070429	Chemin Casavant
8925-29-2525	5070430	Chemin Casavant
0126-93-8176	5071176	Chemin de La Minerve

Le rapport annuel 2025 sur l'application du règlement numéro 2024-740 portant sur la gestion contractuelle, a été déposé.

Un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement numéro 2026-764 concernant les droits sur les mutations immobilières pour l'exercice financier 2026, ont été déposés.

Les membres du conseil municipal ont appuyé le projet déposé par la Boulangerie Au Son du Pain de La Minerve dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet Commerces de proximité, par le biais d'une lettre d'appui.

Il a été convenu d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2026-31, avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – Section locale 3365, laquelle porte sur le versement d'une prime de disponibilité pour le coordonnateur aux travaux publics, lorsqu'il doit répondre aux appels de CITAM.

Les membres du conseil municipal ont approuvé la demande de congé sans solde de l'employé numéro 32-0003.

Il a été convenu de modifier la résolution numéro 2026.01.021, afin de permettre une dépense additionnelle de 8 000 \$, plus les taxes applicables, à la firme Latitude, pour le règlement d'un dossier en ressources humaines.

Les membres du conseil municipal ont mandaté la firme PFD Avocats pour défendre les intérêts de la Municipalité de La Minerve, dans un dossier de contestation du rôle d'évaluation foncière 2024-2026, et ce, pour un coût n'excédant pas 3 000 \$, plus les taxes applicables.

Il a été convenu d'autoriser la conseillère Lynn Manconi à participer au Forum des communautés forestières 2026, de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui se tiendra à Québec, le 11 mars 2026. Les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement étant à la charge de la Municipalité.

Les membres du conseil municipal ont autorisé la conseillère Darling Tremblay à participer aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui se tiendront à Québec, du 13 au 15 mai 2026, au coût de 377 \$, plus les taxes applicables, et plus les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement liés à cette participation.

Sécurité publique

Il a été convenu d'octroyer un contrat à TRIMAX SÉCURITÉ INC., pour le service de patrouille nautique au cours de la période de mai à octobre 2026, pour un montant n'excédant pas la somme de 15 000 \$, plus les taxes applicables.

Les membres du conseil municipal ont approuvé l'avis d'intention pour le maintien d'un service de premiers répondants de niveau 1 et 2, ainsi que pour la réaffectation du niveau 3, le tout conformément à l'entente présentée par Santé Québec à cet effet, et ce, pour une période maximale d'un an.

Travaux publics

Il a été convenu d'octroyer un contrat à Multi-Routes Inc., pour la fourniture, le transport et l'épandage de 195 000 litres de chlorure de calcium liquide, au coût de 0,407 \$ le litre, soit une dépense totale de 79 365 \$, plus les taxes applicables.

Hygiène du milieu

Il a été convenu de reconnaître les entreprises suivantes comme poste de lavage autres que municipal pour la saison 2026, et ce, sous certaines conditions spécifiques :

- Laramée Marine inc.
- Thibault Marine inc.
- Aqua Sport Marine
- Desjardins Marine de Ste-Adèle
- Les Entrepôts La Minerve inc.
- Station de lavage de la Municipalité de Nominique

Il a également été convenu de reconnaître le Camping Marie-Louise comme poste de lavage autorisé, sous certaines conditions spécifiques, le tout conformément à l'entente intervenue à cet effet.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Les membres du conseil municipal ont désigné le directeur du Service des travaux publics, ou en son absence, la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à titre d'officiers municipaux responsables de la mise en œuvre des dispositions applicables au Règlement numéro 286-2014 régissant l'écoulement des eaux en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* de la MRC des Laurentides.

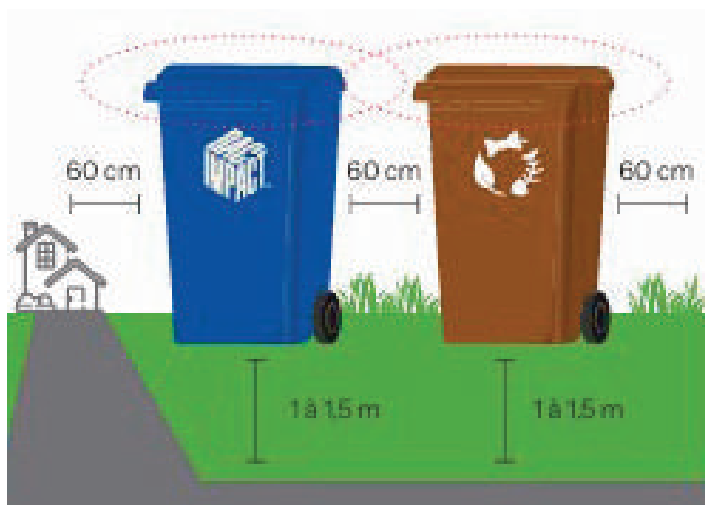
Il a été convenu d'annuler la résolution numéro 2022.04.147 pour l'adhésion au service PerLE du portail du gouvernement du Québec puisque nous offrons maintenant la possibilité de soumettre des demandes de permis ou de certificats d'autorisation en ligne.

POSITIONNEMENT DES BACS LORS DES COLLECTES

Nous vous rappelons l'importance de bien positionner vos bacs les jours de collecte. Ceux-ci doivent être près de l'emprise de rue, mais à l'extérieur de la zone déneigée du chemin, afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement. Vous éviterez ainsi de causer des situations dangereuses pour les automobilistes et/ou de faire endommager vos bacs.

POSITIONNEMENT DES BACS

- Sortir les bacs en bordure de rue la veille de la collecte;
- Placer les bacs avec 60 cm de dégagement tout autour de chaque bac, poignées vers la propriété;
- En hiver, déneiger et déglacer le couvercle;
- Ramener les bacs rapidement sur la propriété après la collecte.



CHANGEMENT DE PILES ET VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS

En même temps qu'arrive le changement d'heure, il est important de penser à changer les piles de nos avertisseurs de fumée et de vérifier le bon fonctionnement de nos avertisseurs ou détecteurs de monoxyde de carbone. Comme plusieurs résidences à La Minerve sont munies de foyer, il ne faut pas sous-estimer l'importance de se prémunir d'un détecteur de monoxyde de carbone.



JOURNÉE DE PRÉVENTION

par les premiers répondants de La Minerve

21 MARS
de 14 h à 16 h

Objectifs

- ✓ Présenter l'équipe des premiers répondants
- ✓ Informer les citoyens

Ateliers

- ✓ Brûlure et hémorragie
- ✓ Glycémie et diabète

- ✓ Allergie et choc anaphylactique
- ✓ RCR et DEA
- ✓ Traumas et immobilisation



Informations supplémentaires

centre communautaire
pr@municipalite.laminerve.qc.ca

PERMIS OU PAS?

Assurez-vous d'avoir obtenu votre permis ou votre certificat d'autorisation avant d'entreprendre l'un des travaux suivants :



- Rénovation de votre résidence ou d'un bâtiment accessoire;
- Construction ou agrandissement d'un bâtiment;
- Déplacement ou démolition d'un bâtiment;
- Installation d'un spa ou d'une piscine;
- Abattage d'arbres, incluant les arbres dangereux ou morts;
- Coupe forestière;
- Ouvrage dans la rive et le littoral (quai, passerelle, etc.);
- Remblai/déblai de terre;
- Construction d'un muret;
- Aménagement d'une entrée charretière;
- Modification d'une installation septique;
- Modification ou installation d'un captage d'eau;
- Location court séjour de moins de 31 jours.

Il n'est cependant pas nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux suivants (sauf en zone PIIA):

- Remplacement du revêtement de toiture par des matériaux de même type;
- Travaux de peinture sauf dans le périmètre urbain;
- Pose de bouches d'aération;
- Installation de gouttières;
- Réparation ou remplacement d'éléments endommagés ou détériorés d'un balcon, à condition qu'il n'y ait aucun agrandissement ou modification (main courante, marches, planchers, etc.);
- Ajout de prises électriques;
- Transformation ou modification d'un système central de chauffage (ex. le changement du brûleur à l'huile pour une fournaise électrique);

- Réparation ou remplacement du système de plomberie (tuyaux, évier, toilette, bain, etc.) à condition que les travaux ne nécessitent aucune démolition de murs ou autres composantes de la charpente et à condition qu'ils n'affectent pas l'installation septique;
- Remplacement ou modification du revêtement de plancher;

En cas de doute, contactez-nous!



Qu'est-ce qu'un certificat de localisation?

Après la construction ou l'agrandissement de votre résidence, une mise à jour de votre certificat de localisation sera nécessaire. Vous devez de plus en fournir une copie à la Municipalité. Le Service de l'urbanisme s'assure de vérifier que les marges prescrites aux règlements municipaux sont bien respectées. Ce certificat est produit par un arpenteur géomètre.

Qu'est-ce qu'un rapport d'inspection des installations septiques "tel que construit"?

Le rapport d'inspection de votre installation septique « tel que construit », est un rapport qui est effectué par un technologue après la réalisation des travaux. Il est de votre responsabilité de le fournir à la Municipalité. Si vous n'avez pas encore reçu votre rapport, demandez-le à votre technologue. Voici les informations que ce rapport devrait contenir:

- Plan de localisation à l'échelle de l'installation septique et des parties du dispositif d'évacuation;
- Date d'exécution des travaux;
- Descriptif des installations;
- Photos de l'installation septique: élément épurateur, fosse non remblayée, orientée vers un point de référence (maison, chemin, garage, remise, etc.).

RAPPEL SUR LES VIDANGES DE FOSSE SEPTIQUE ET LES CONTRATS D'ENTRETIEN

N'oubliez pas de nous faire parvenir une copie du reçu de vidange de votre fosse septique à l'adresse enviro@municipalite.laminerve.qc.ca ou directement au bureau municipal. La vidange de votre fosse septique doit se faire à tous les 2 ans pour les résidents permanents et à tous les 4 ans pour les saisonniers.

Pour ceux qui ont des systèmes de traitement secondaire avancé (ex : Ecoflo, Bionest...), vous devez être lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système, son représentant ou un tiers qualifié pour faire l'entretien du système. Nous vous conseillons fortement de garder une copie de ces documents.

CRÉDITS D'IMPÔT POUR LA MISE AUX NORMES D'INSTALLATIONS SANITAIRES

Saviez-vous qu'il existe des **crédits d'impôt offerts par Revenu Québec** pour soutenir les propriétaires qui doivent procéder à la mise aux normes de leurs installations sanitaires ? Ce programme vise à encourager les travaux améliorant la conformité et la performance des systèmes d'assainissement résidentiels.

Les propriétaires intéressés peuvent consulter tous les détails concernant l'admissibilité, les montants et les démarches à suivre directement sur le site de Revenu Québec, à l'adresse suivante :

<https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/tp-1029-ae/>

N'oubliez pas de faire votre demande de permis auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement, avant d'effectuer vos travaux.

CE QU'IL FAUT SAVOIR AU SUJET DE LA LOCATION COURT SÉJOUR

La location court séjour est autorisée partout sur le territoire SAUF dans les zones RT aux abords des lacs et les zones U dans le périmètre urbain.

En plus du numéro CITQ, il est important de valider avec la Municipalité que votre projet respecte le règlement municipal. À la suite de l'obtention de votre numéro de la Corporation touristique du Québec, un permis municipal est aussi nécessaire.

Il est important de rappeler que vous êtes responsable de vos invités. Ceux-ci sont encouragés à respecter le règlement sur le civisme, le terrain des voisins, la quiétude en général et ils ont l'obligation de tenir leurs chiens en laisse. De plus, le règlement sur le lavage des embarcations ainsi que la réglementation municipale pour les matières résiduelles sont aussi sous votre responsabilité.

CAMP DE JOUR 2026

Nous sommes heureux de vous annoncer le retour du camp de jour de La Minerve pour la période estivale 2026.

Le camp sera offert aux enfants de 5 à 12 ans, à partir du 25 juin jusqu'au 14 août.

La période d'inscription débutera au cours du mois d'avril et les frais d'inscription seront communiqués d'ici là. Surveillez nos futures publications dans le bulletin municipal, sur Facebook et/ou sur notre site Internet pour connaître tous les détails.

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

**SAMEDI, LE 25 AVRIL 2026
dès 17 h**

au centre communautaire

*Les membres du conseil municipal invitent
tous les bénévoles à un cocktail « 5 à 7 »
afin de souligner leur belle implication.*



Pour y participer :

- Chaque responsable d'un organisme doit inscrire tous ses bénévoles et les inviter à venir chercher leur laissez-passer à l'hôtel de ville, avant le **10 avril, à 17 h** (si vous ne faites pas partie d'un organisme, vous pouvez passer à l'hôtel de ville pour vous inscrire et récupérer votre laissez-passer).
- Chaque responsable est invité à nous fournir des photos et/ou un petit texte décrivant leur organisme, que nous pourrions diffuser le soir de l'événement. Nous désirons aussi connaître le nombre d'années de service de chacun des bénévoles.

Seuls les bénévoles confirmés et inscrits sont invités.

UNE POSE POUR LE ROSE

Nous vous attendons dès 9 h
LE 28 MARS 2026
au centre communautaire

CHANGEONS LES CHOSES
UN **PORTRAIT** À LA FOIS
uneposepourlerose.com

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES:

genevievebeaupre.com/minerve

Collecte de canettes et bouteilles consignées

**Au profit des élèves du 3^e cycle
de l'École La Relève
pour un voyage de canot-camping**



Bouteille
en verre



Canette



Bouteille
plastique

**Samedi le 18 avril 2026
de 9 h à 12 h
au Marché Tradition Bruneau**

LE

Festival des Sucres

DE LA MINERVE

DES ACTIVITÉS POUR TOUTE LA FAMILLE

17 | 18
AVRIL 2026

91 CHEMIN DES FONDATEURS

Mettez votre force à l'épreuve
Goûtez aux saveurs d'ici
Profitez d'une ambiance festive
Amusez-vous dans la zone mini minervois



Achetez votre macaron pour avoir
accès aux activités!

LE FESTIVAL DES SUCRES

COMPÉTITION SCIE MÉCANIQUE

18 AVRIL À 15H00
Inscription à 13h00

Une scie par
participant par
catégorie (aucun
échange ou prêt)

Frais de 10 \$ par participant
par catégorie

Équipements de sécurité
obligatoire (bottes, gants,
pantalon et lunettes de
sécurité)



UP NORTH
TERRASSEMENT

SOUPER CABANE À SUCRE



18 AVRIL 2026
OUVERTURE À 18H00

60\$
ADULTE

25\$
ENFANT

Omelettes au fromage en grain,
jambon & sirop d'érable
Bajoues frites
Saucisses dans le sirop
Fèves au lard au rib de porc
effiloché
Patates confites au gras de canard
Crêpes sucrées roulées
Salade de pâtes crémeuse
érable & gingembre
Baguettes fraîches et beurre
Pouding chômeur maison & coulis
de sucre à la crème

Gratuit!

Sucre et décibels

La soirée qui fait
fondre l'hiver

Avec DJ PFLO

Quand : samedi 18 avril à
20h

Où : centre
communautaire

Bar sur place



FIBRE à la Maison (FTTH) INTERNET HAUTE VITESSE Bulletin d'information - Février 2026

Bonjour à tous les citoyens et clients de TFLM de La Minerve et du Lac Labelle,

Voici quelques nouvelles fraîches de TFLM puisqu'il y a un moment que nous ne vous avons fait de mise à jour via le Minervois, ayant plutôt privilégié des communiqués dirigés directement vers nos clients, pour le suivi de la migration des services.

Pour votre information et pour clarifier la situation, Cogeco était notre fournisseur de services depuis l'achat par ceux-ci, de Déry Télécom. En novembre 2024, Cogeco a avisé tous les télécommunicateurs, dont TFLM et environ 15 autres compagnies similaires, qu'ils désiraient mettre fin à leurs ententes. À partir de ce moment, quelques choix s'offraient à nous : soit tenter de faire un rapprochement avec une compagnie avec qui on aurait pu faire de la revente; soit vendre les actifs de TFLM; ou finalement, trouver une entreprise avec qui l'on pourrait établir un partenariat et offrir nos propres services Internet. Les membres du conseil d'administration de TFLM ont décidé d'aller de l'avant avec un partenariat avec une nouvelle entreprise. Ainsi, TFLM s'est joint à l'équipe de BLU Network afin d'offrir ses services Internet, téléphonie et télévision.

Donc en mars 2025, TFLM partait à l'aventure afin de pouvoir offrir ses propres services INTERNET, téléphonie et télévision. Pour réussir, plusieurs changements devaient être apportés, dont notamment celui de construire une tête de ligne (équipements) à La Minerve pour se relier à notre nouveau fournisseur. Tous les équipements nécessaires ont donc été installés sur le territoire de La Minerve.

Une fois le lien bâti et les équipements en place chez notre fournisseur, les travaux pour compléter la migration des services ont pu débuter. Nous avons fait des tests de fonctionnalité, bâti de nouveaux forfaits, préparé des communiqués et modifié notre site WEB. La migration de tous nos clients Internet a eu lieu au mois de septembre/octobre 2025. Considérant l'ampleur de ce projet, nous considérons que cette migration s'est très bien déroulée avec la grande majorité de nos 1800 clients. Il est important de comprendre que cette migration a été réalisée en même temps que le roulement quotidien de l'entreprise, c'est-à-dire pendant de nouvelles requêtes d'installation, billet de service, bris de réseau (majeur et mineur), etc. Dès le mois de novembre 2025, nous avons procédé à la migration de nos 300 clients téléphonie. Depuis cette date, l'équipe apprivoise tout ce que ces changements ont apporté à notre quotidien. Dans les prochaines semaines/mois, nous entreprendrons la migration de nos 500 clients « télévision » vers la télévision IP. Pour se faire, nous communiquerons avec chacun d'eux pour confirmer leurs choix parmi les nouveaux forfaits et aussi pour prendre rendez-vous avec eux. Chaque client sera visité par un de nos techniciens afin de remplacer le(s) décodeur(s), manette(s), gratuitement et cette opération s'échelonnara sur plusieurs mois, soit de mars et août 2026.

Nous avons actuellement près de 1800 clients, sur une possibilité de 3000. Toutes ces résidences sont couvertes par un réseau de fibre à la maison. Notre réseau est robuste et prêt pour vous desservir, bâti par des gens d'ici et maintenu par des gens d'ici, donc 100% québécois minervois, aucun réseau d'antenne ou de satellite. Plus TFLM augmentera sa banque de clients, plus nos prix seront compétitifs. L'objectif de l'OBNL est d'offrir un service de haute qualité, de proximité, et au meilleur prix pour nos citoyens. Le fait d'avoir pris en main notre destinée avec nos services, nous permettra de réaliser cet objectif.

Conseil TECHNIQUE : À certains moments, il se peut que nous éprouvions certaines difficultés techniques avec notre réseau. Par conséquent, nous pourrions vous demander de débrancher et rebrancher votre appareil, ce qui veut dire de débrancher la prise de courant de l'ONT (boîtier de terminaison optique) ou du ROUTEUR seulement. Il est IMPORTANT de ne surtout pas débrancher le fil de fibre optique qui entre dans la boîte de terminaison optique car la fibre ainsi que sont connecteur sont fragiles et ne devraient jamais être manipulés autrement que par nos techniciens.

Si vous n'êtes pas encore client de TFLM, nous vous invitons à contacter notre service à la clientèle (819 274-1553), afin d'obtenir toute l'information nécessaire à votre prise de décision. Nous serions heureux de vous servir. ATTENTION notre site WEB est toujours disponible mais une mise à jour complète est actuellement en cours.

WEB <https://telefibrelaminerve.com>

Marc Perras
DG TFLM

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE TFLM



L'ASSOCIATION POUR LA TÉLÉDISTRIBUTION & RADIO LA MINERVE INC., faisant affaires sous le nom de TÉLÉ-FIBRE LA MINERVE INC. (TFLM) vous invite à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le jeudi, **26 mars** prochain, au centre communautaire, à **19 h**. Si vous désirez avoir un aperçu des réalisations effectuées dans la dernière année, en apprendre davantage relativement aux projets à venir et que vous êtes client de TFLM, vous êtes les bienvenus!

Vous aimeriez vous impliquer? TFLM est un organisme à but non lucratif (OBNL) et des postes au sein du conseil d'administration sont en élection, vous pourriez donc vous joindre à l'équipe. Venez nous rencontrer lors de cette soirée!

Bourses d'études 2026

À LA RECHERCHE DE
jeunes motivés

**Peu importe vos notes,
soumettez votre candidature
entre le 1^{er} et le 31 mars.**

En postulant, vous êtes admissible à plusieurs programmes de bourses, dont celui de **votre caisse qui offre 39 bourses pour un total de 24 700 \$ à des étudiant(e)s de 5e secondaire.**

Inscription et règlement au
desjardins.com/bourses

 **Desjardins**
Caisse du Grand-Mont-Tremblant





Salut les Picklers de La Minerve !

C'est avec grand plaisir que Luc et moi vous annonçons la tenue de 2 grandes activités pour la saison 2026, soit celle de la **2^e édition du Pickleball Fluo, le samedi 22 août, et du tout premier tournoi de pickleball de la région : La Pickle Fiesta Minervoise, qui se déroulera du 18 au 20 septembre.**

La formule exacte du tournoi reste à déterminer, mais elle inclura tous les niveaux et se déroulera dans **un esprit social, participatif et axé sur le plaisir en équipe.**

Luc assurera le leadership de ce premier tournoi et moi, Lyne, celui du Pickleball Fluo.

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour réaliser ces 2 événements et ainsi former une super équipe afin d'atteindre un franc succès sur toute la ligne.

Il est important de préciser que les bénévoles pourront tout de même participer aux activités.

Si vous souhaitez vous impliquer pour le premier tournoi ou si vous avez des questions, contactez Luc en privé sur Messenger ou par téléphone au 514 451-5230 d'ici la fin mars.

Et vous pourrez vous impliquer aussi pour la 2^e édition du Pickleball Fluo du 22 août, pour la soirée, en contactant éventuellement (mai) Lyne au 514 441-3712.

Merci de votre habituelle collaboration et de votre support!

Luc est très enthousiaste à l'idée de vivre La Pickle Fiesta Minervoise avec vous!

Lyne Girard



Résidence LA MINERVE

Bonjour chers(ères) Minervois(es),

Voilà un petit bout de temps que nous ne vous avons pas donné de nouvelles! Nous sommes heureux de vous annoncer que le projet avance comme prévu, et qu'à moins d'embûches particulières à notre calendrier des travaux, la Résidence pourra accueillir ses premiers locataires à compter du **1^{er} juillet 2026**.

Statut de la construction : Depuis le retour des vacances des Fêtes, la majorité des employés à l'œuvre sont à compléter des travaux de finition. Parlons d'abord du troisième étage, où la peinture des murs est complétée, l'installation du couvre-plancher du corridor et des appartements est terminée, et l'installation des armoires de cuisine et de salle de bain est débutée, de même que la finition au niveau de la plomberie (installation des baignoires, lavabos, etc.). Quant au deuxième étage, la situation est similaire : les travaux de peinture et l'installation du couvre-plancher sont terminés et l'installation des baignoires, lavabos, et autres est à compléter. Pour ce qui est du rez-de-chaussée, l'électricité, la plomberie et le tirage de joints sont complétés. À cet étage, il y a encore beaucoup de travail à faire puisqu'il s'agit du niveau des cuisines, salle mécanique, salle communautaire, et autres. Quant aux travaux de finition extérieure, la mise en place du parement est débutée depuis février et devrait se poursuivre jusqu'à la fin avril.

Vous avez peut-être également remarqué l'affichage des postes de directeur(trice) de l'OBNL, de cuisinier(ère) et d'aide-cuisinier(ère) qui sont présentement à combler, et bientôt nous afficherons également pour le poste de concierge. Dès le début du mois d'avril, nous prévoyons être en mesure d'avoir complété un logement afin de permettre aux gens de venir le visiter, sur réservation d'une plage horaire à cet effet. (À suivre)

Les responsables de l'organisme communiqueront sous peu avec toutes les personnes qui ont déposé une demande d'hébergement, afin de faire la mise à jour de tous les dossiers. Plusieurs rencontres avec les membres de l'OBNL sont prévues au début du mois de mars afin de compléter les dossiers et entreprendre les démarches de certification auprès des organismes provinciaux.

Minervois(es) et Minervois(es), ce projet est chez vous et pour vous! La date d'ouverture approche rapidement alors c'est le bon moment de venir déposer votre demande et de profiter de cette belle infrastructure sur notre territoire. Dès le mois de mars, nous prévoyons publiciser l'ouverture prochaine de notre Résidence afin de nous assurer de combler tous les appartements. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire d'inscription ou si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec Marc Perras, vice-président de l'organisme « Résidence La Minerve », par **courrier** au : 173, chemin des Fondateurs à La Minerve, J0T 1S0, par **téléphone** au : 514 249-7324 ou par **courriel** à l'adresse : residencelaminerve@outlook.com

Marc Perras, vice-président
Résidence La Minerve



BIBLIOTHÈQUE La Minerve



Les semences sont de *retour!*

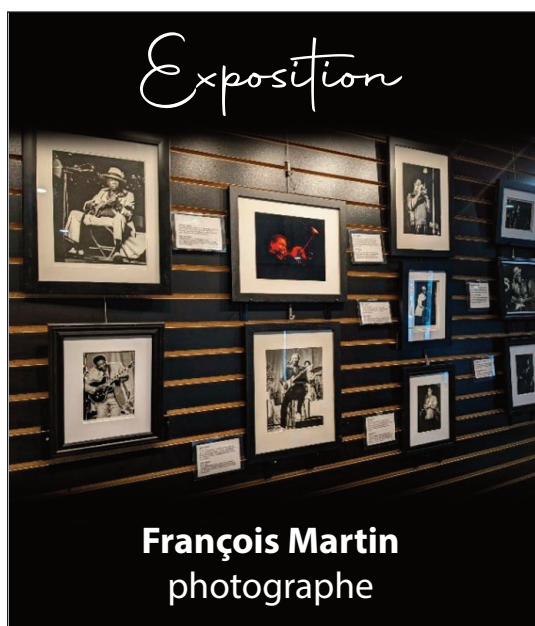
Les usagers de la bibliothèque pourront, une fois de plus cette année, se procurer des semences (inscription obligatoire).

Nous vous proposons un espace dédié pour vous permettre de faire votre sélection, et ce, afin de vous encourager dans vos objectifs de jardinage. La collaboration de tous nous permettra de potentiellement multiplier les échanges et favoriser une biodiversité dans nos milieux.

De nouveaux magazines qui font du bien, vous attendent en ce début d'année 2026.



Vous aimez tricoter
et souhaitez
partager votre
passion tout
en participant
à un projet
communautaire,
joignez-vous
au Club de tricot
de la bibliothèque
(rencontres mensuelles).



Exposition

François Martin
photographe



RETOUR SUR Activité masque bonhomme **CARNAVAL**

Nos participants
ont habilement bricolé
de beaux masques.

Concours COUP DE CŒUR DE FÉVRIER! ♥♥

Merci à tous pour votre participation! Vos lectures préférées nous tiennent aussi à cœur. Félicitations à Amélie Charbonneau, gagnante de la jolie robe de chambre « cœurs de février ».



De nouveaux magazines qui font du bien, vous attendent en ce début d'année 2026



Calendrier des Activités

MARS	13 - 16 - 20 - 23 27 - 30	10 h 30	BOUGEONS +	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
MARS	13 - 16 - 20 - 23 27 - 30	13 h 30	CARTES	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
MARS	11 - 16 - 18 - 23 25 - 30	19 h 30	DARDS	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
MARS	17 - 24 - 31	13 h 30	BASEBALL POCHE	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
MARS	11 - 25	10 h	ATELIER DE PEINTURE	Les Doigts d'Art Minervois	Centre communautaire
MARS	12 - 19 - 26	13 h	SCRABBLE	Club de scrabble Mine de Rien	Centre communautaire
MARS	18	12 h	DÎNER COMMUNAUTAIRE	Les Hirondelles	Centre communautaire
MARS	21	14 h	JOURNÉE PRÉVENTION	Premiers répondants	Centre communautaire
MARS	24 - 31	9 h	CUISINE COLLECTIVE	Groupe de cuisine collective	Centre communautaire
MARS	26	19 h	ASSEMBLÉE ANNUELLE	Télé-Fibre La Minerve	Centre communautaire
MARS	28	9 h	SÉANCE PHOTOS	Une pose pour le rose	Centre communautaire
AVRIL	1	16 h 30	SOUPER PARTAGE	L'Éveil Féminin	Centre communautaire
AVRIL	1 - 6 - 8 - 13 - 15 - 20 22 - 27 - 29	19 h 30	DARDS	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
AVRIL	2 - 9 - 16 - 23 - 30	13 h	SCRABBLE	Club de scrabble Mine de Rien	Centre communautaire
AVRIL	3 - 6 - 10 - 13 - 17 - 20 24 - 27	10 h 30	BOUGEONS +	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
AVRIL	3 - 6 - 10 - 13 - 17 - 20 24	13 h 30	CARTES	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
AVRIL	7 - 14 - 21 - 28	13 h 30	BASEBALL POCHE	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
AVRIL	7	19 h	SÉANCE DU CONSEIL	Municipalité de La Minerve	Centre communautaire
AVRIL	12	7 h 30	COURS CANADIEN SÉCURITÉ MANIEMENT D'ARMES À FEU	Association Chasse & Pêche La Minerve	Centre communautaire
AVRIL	15	12 h	DÎNER COMMUNAUTAIRE	Les Hirondelles	Centre communautaire
AVRIL	17 - 18		FESTIVAL DES SUCRES	Festival des Sucres	Centre communautaire
AVRIL	22	10 h	ATELIER DE PEINTURE	Les Doigts d'Art Minervois	Centre communautaire
AVRIL	25	10 h	ASSEMBLÉE ANNUELLE	Association Chasse & Pêche La Minerve	Centre communautaire
AVRIL	25	17 h	HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES	Municipalité de La Minerve	Centre communautaire
AVRIL	26	14 h	CHORALE HARMONIE	Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge	Église Ste-Marie
AVRIL	28	9 h	CUISINE COLLECTIVE	Groupe de cuisine collective	Centre communautaire

BRAVO POUR VOTRE BELLE PARTICIPATION AU CARNAVAL 2026!

